

**Compte rendu du
Conseil d'administration
du jeudi 28 juin 2001**

Les décisions

- DU langues appliquées
- Projet d'établissement : politique générale
- Compte financier 2000, affectation des résultats, créances IUT irrécouvrables, constat de conversion, subventions ISTV, financement grosse maintenance
- Statuts : AIP - PRIMECA ; médecine préventive • Convention GIP - MITI
- Calendriers de fermeture
- Emeritat S. Kadi
- Ecole doctorale : collège étudiants
- Concession de logement

Décès

Le président informe le conseil du décès de deux collègues à la faculté des lettres : Luc Tollet, agrégé d'espagnol et Jean-Pierre Giusto, ancien directeur de cette faculté et fondateur des Presses Universitaires de Valenciennes. S. Hirschi exprime le souhait de voir ériger une stèle à la mémoire de J.P. Giusto.

Compte-rendu

Dans le compte-rendu du conseil du 7 juin 2001, J.M. Desrumaux demande que la dernière phrase de la page 1 soit supprimée car les documents distribués aux conseillers ne correspondaient pas à la remontée officielle de l'IUT.

Avec cette proposition, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

D.U. langues appliquées

S. Gouazé présente le projet de diplôme d'université (aucun surcoût) de langues appliquées au commerce extérieur (DULACE), élaboré dans l'esprit de la licence LEA afin de permettre l'accès au DULACE à des étudiants étrangers non francophones souhaitant obtenir un diplôme français. Ce sont en général des étudiants chinois, russes... dont la langue n'est pas enseignée en LEA à l'UVHC.

S. Gouazé rappelle que le ministère, bien qu'intéressé par cette démarche, avait dû refuser l'habilitation licence LEA car cette filière ne peut pas, officiellement, comporter le français comme langue étrangère.

P. Level pense que, dans un avenir proche, les titulaires du DULACE, pourraient obtenir une licence au titre de la validation des expériences (texte en projet).

Ce projet de DULACE est approuvé à l'unanimité, moins une abstention.

Projet d'établissement

P. Level présente la déclaration de politique générale (une trentaine de pages) du projet d'établissement (PE) dont un certain nombre de volets ont déjà été approuvés. Il signale également que l'on peut rédiger le PE en tenant compte du projet Lang, évoqué au cours du dernier conseil et lors de la réunion des conseils CA/CEVU. Dans cette hypothèse, il conviendra d'assurer une cohésion dans la rédaction.

➤ Examen/de la déclaration de politique générale :

- R. Bury ne retrouve pas les propositions d'activités sociales pour les personnels : elles seront incluses et communiquées à R. Bury.
- Y. Ravalard propose que l'on ajoute une référence à l'Europe dans le préambule, ainsi qu'un axe sur l'intégration aux réseaux européens : ces ajouts seront inclus.
- G. Decneut estime que l'expression « patrimoine humain et immobilité » n'est pas heureuse : sera remplacée par potentiel humain.
- Carte des formations : transformation en IUP de plusieurs filières professionnalisées.
- Création d'une école regroupant les filières du département DREAM, du DEUST au diplôme d'ingénieur en passant par des licences professionnelles.
- Création d'une structure de gestion du travail étudiant dans le cadre de VALUTEC SA (projet de filiale de travail intérimaire à étudier). Cette structure intéresse fortement le ministère.
- Relation durable avec les étudiants sur la base de la formation tout au long de la vie (Idée : attribution d'un droit à la formation pour nos anciens étudiants).
- Les chapitres consacrés à la vie culturelle, à la documentation et à l'insertion professionnelle ont déjà été présentés.
- Ethique et société : réflexion à mener pour la mise en place de ressources pédagogiques orientées « éthiques ».
- Moyens financiers demandés : 176,3 millions de F, tenant compte du projet Lang. Ce montant est proche de celui demandé lors du précédent contrat (95,114 MF avaient été accordés).

Les moyens pour les pôles régionaux et nationaux AIP-PRIMECA que dirige D. Coutellier (ENSIMEV) et pour la mise en place de la nouvelle école ENSIAME, seront affectés (en plus du total général) à l'UVHC et doivent donc figurer sur le PE.

H. Gaudier signale qu'il ne faut pas faire apparaître de ligne pour la formation des personnels car elle sera refusée par le ministère. Il propose d'intégrer ce budget à la dotation aux étudiants.

P. Level indique aux conseillers qu'il souhaite recevoir leurs suggestions qui pourront être intégrées dans la rédaction finale.

Le conseil approuve à l'unanimité la déclaration de politique générale et son annexe financière.

Finances

➤ Compte financier

H. Gaudier signale que le montant des réserves est nettement supérieur à celui permettant un fonctionnement de 6 mois, ce que ne manquera pas de faire observer le ministère lors de nos futures demandes financières. P. Level précise que la mise en œuvre d'une dotation aux investissements réduira les réserves. Y. Ravalard rappelle qu'elles incluent les dépenses qui sont déjà engagées dans le cadre de programmes pluriannuels. Des indicateurs analytiques, à créer, devraient permettre de « sortir » les futures dépenses des réserves.

La proposition de compte financier de l'exercice 2000 est approuvée à l'unanimité.

➤ **Affectations des résultats 2000**

G. Desmulliers rappelle que le conseil de l'IAE a souhaité un fonds de roulement correspondant à un mois et demi de fonctionnement, et non pas à 3 mois, ce qui paralyserait l'institut. Le directeur de l'IAE précise qu'il votera contre la proposition d'affectation.

L'agent comptable, Philippe Dulion, indique qu'il applique les règles adoptées par le conseil.

A l'unanimité, moins une voix contre, le conseil approuve la proposition d'affectation des résultats 2000.

➤ **Créances irrécouvrables**

A l'unanimité, moins 2 abstentions, le conseil déclare irrécouvrable, douze créances de l'IUT pour un montant total de 209.433F70, en raison de la liquidation judiciaire des sociétés.

➤ **Constat de conversion**

➤ **Subvention aux associations**

A l'unanimité, le conseil approuve le tableau de répartition de subventions de l'ISTV aux associations étudiantes, à l'amicale des personnels, au service des sports et à la bibliothèque universitaire, pour un montant total de 77.500F.

Financement grosse maintenance

M.P. Mairesse présente les plans de financement d'opérations de grosse maintenance 1998-2001 (63,577 MF) et 2002-2005 (53,140 MF).

R. Bury demande si la construction de vestiaires pour le stade est envisagée. P. Level indique que ce financement devra être prévu.

Les plans de financement sont approuvés à l'unanimité.

J.C. Herbin demande alors une mise au point, officielle et claire, sur le projet de réaménagement de la nouvelle extension de la faculté de lettres destinée à accueillir la présidence.

P. Level informe le conseil que la présidence travaille dans les conditions difficiles que tout le monde connaît. Une solution aurait pu consister à louer des locaux en ville : inconvénient (outre le coût financier) : délais trop longs pour les aménager, éloignement du site du Mont Houy.

Il a donc envisagé la solution de réaménager deux niveaux (cloisonnement léger) d'une partie de l'extension « Lettres ». En effet, si l'on applique la norme ministérielle d'attribution de locaux (norme qui n'est certes pas favorable aux enseignements de lettres et sciences humaines), la faculté de lettres sera encore en situation de « surdotation ». Cette solution, pour l'instant, est envisagée sur une période de 3 à 5 ans : elle n'est donc pas définitive (réponse à S. Hirschi).

H. Hörling considère que de ce projet émane un certain mépris envers la faculté de lettres. P. Level estime ce mot déplacé ; il considère plutôt que la faculté de lettres devrait envisager le projet comme un acte de solidarité envers la présidence, car, rappelle-t-il, l'institut

des sciences et techniques n'avait pas hésité en son temps à « s'amputer » de m2 supplémentaires pour les offrir aux littéraires, par solidarité.

S. Hirschi et J.C. Herbin déclarent qu'ils auraient voulu être informés plus tôt.

P. Level leur répond qu'il était prématuré d'annoncer ce projet sans connaître les résultats de l'étude et sans en informer le conseil d'administration. Ces deux conditions étant maintenant réunies, il précise qu'il ira l'exposer au conseil de la faculté de lettres (phase de concertation).

Statuts : pôle AIP- PRIMECA, médecine préventive

➤ AIP – PRIMECA

L'UVHC, l'USTL, l'Ecole Centrale de Lille et l'ENSAM ont le projet de créer par convention un organe commun, intitulé pôle AIP-PRIMECA (AIP : atelier inter-universitaire de productique ; PRIMECA : pôle de ressources informatiques pour la mécanique).

Le projet de AIP-PRIMECA de la région Nord Pas-de-Calais aura pour mission de favoriser, dans les domaines de la productique et de la conception intégrée, la mise en place d'enseignement approfondis. Son directeur sera un professeur de l'université de Valenciennes (D. Coutelier – ENSIMEV).

Ce projet de convention est approuvé à l'unanimité.

A noter que la question de l'adhésion éventuelle d'une université belge à ce pôle a été posée.

➤ Médecine préventive

Les projets de statut du service universitaire de médecine préventive et de promotion de la santé (seul service commun qui n'était pas doté de statuts) sont approuvés à l'unanimité.

A noter qu'il faut remplacer le MPU par la MPU, étudiant par usager (article 6), e par c (dernière ligne article 6).

S. Hirschi rappelle que le conseil de gestion de l'ICU n'est toujours pas constitué.

Calendrier de fermeture

➤ Calendrier de suspension des cours des composantes 2001-2002

Pour la FDEG, remplacer la semaine 8 par la 7
Pour toutes les composantes, remplacer partiels par examens

Le projet est approuvé à l'unanimité.

➤ Calendrier de fermeture de l'UVHC. Le projet, sous réserve de l'approbation de la CPE du 6 juillet, est approuvé à l'unanimité.

Eméritat

A l'unanimité, le conseil nomme Simone Kadi (faculté de lettres) professeur émérite pour une durée d'un an.

GIP.MITI

Lors d'un précédent conseil, l'UVHC avait décidé le principe de l'adhésion au projet GIP (Groupement d'intérêt public) « Incubateur Nord-Pas-de-Calais ».

A l'unanimité, le conseil approuve la constitution de ce GIP et la participation de l'UVHC à ce groupement.

Election de l'école doctorale

A l'unanimité, le conseil approuve la proposition de constitution du collège étudiants du Conseil de l'Ecole doctorale (4 étudiants dont 1 DEA minimum et 2 doctorants minimum).

A noter qu'il faudra, d'une part, pourvoir au remplacement de C. Bruneel, et de JP. Giusto, (récemment décédés) au collège enseignants. En outre, de M. Lebrun (directeur des laminoirs métallurgiques de l'Escaut).

Questions diverses

- A l'unanimité, le conseil décide d'accorder à Stéphane Houvenaghel, IATOSS au service financier-recherche, la concession d'un logement de fonction, par nécessité de service (avec des charges de sécurité et de surveillance), situé dans la nouvelle extension de la faculté de lettres.
- J.C. Herbin attire l'attention sur la situation d'un enseignant de la faculté de lettres, de nationalité belge et résidant en Belgique, qui préférerait payer ses impôts sur le revenu en France et non pas en outre Quiévrain (où ils sont plus élevés) comme l'exige la réglementation en vigueur.

Etaient présents :

Personnalités extérieures : Mmes. Gouguec, Houssiez, MM. Boucher, Van Ceulebroeck

Collège A : MM. Desmulliers, Gaudier, Hörling, Level, Malvache

Collège B : Mmes. Caouder, Levin, MM. Del Campo, Desrumaux, Donsez, Morel, Pommeray

Collège IATOSS : Mmes Decneut, Druart, MM. Balenghien, Bury

Collège usagers :

Membres de Droit : MM. Darras, Deroullers, Dulion

Membres Invités : Mmes Mairesse, Morgand, MM. Despres, Etienne, Herbin, Hirschi, Ourak, Ravalard, Tournier,

Ont donné pouvoir :
MM. Legendre et Nicolas à Mme Houssiez
MM. Guillaume et Roger à Mme Gouguec
M. Houriez à M. Gaudier
M. Thomas à M. Level
M. Thierry à M. Malvache
Mme Ravez à M. Del Campo
M. Duboc à Mme Decneut

Excusés : MM. Delebarre, Delhaise, Gazalet, Kabila, Nongailard, Sallez